

INSCRIPTIONS CAPPEI

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE

Références réglementaires :

- décret n°2020 -1634 du 21 décembre 2020
- arrêté du 21 décembre 2020 ;
- circulaire du 12 février 2021

Conditions d'inscription : être enseignant du 1er degré ou du 2nd degré (*voir ci-dessous*)

Enseignement public :

- titulaire,
- contractuel (*contrat à durée indéterminée*).

Enseignement privé (sous contrat) :

- maître contractuel,
- maître agréé,
- maître délégué (*contrat à durée indéterminée*).

Ouverture du serveur d'inscription sur l'application CYCLADES :

Du lundi 20 septembre 2021, à 12 heures (*heure de Paris*)

Au lundi 18 octobre 2021, à 12 heures (*heure de Paris*)



Inscription à effectuer en ligne sur l'application **CYCLADES** :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

- L'inscription devra être effectuée en ligne par les candidats sur l'application CYCLADES avant la fermeture du serveur d'inscription, au plus tard le : lundi 18 octobre 2021, 12h
- Les pièces justificatives nécessaires à l'étude de l'éligibilité devront être téléversées par les candidats sur l'application CYCLADES, au plus tard le : **lundi 18 octobre 12h.**



- L'INSCRIPTION EST UN ACTE PERSONNEL, LES CANDIDATS PROCÈDENT EUX-MÊMES À LEUR INSCRIPTION.
- AUCUNE MODIFICATION D'INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LE LUNDI 18 OCTOBRE, 12H